



# BURKINA FASO

## ANALYSE DE PROTECTION

DECEMBRE 2022

## RESUME EXECUTIF

---

Le dernier trimestre de l'année 2022 a connu des soubresauts considérables sur le plan sécuritaire et politique. L'augmentation continue du nombre d'incidents sécuritaires a engendré un déplacement important de populations. Ces dernières se sont retrouvées dans des situations de vulnérabilité accentuée par le changement de régime et l'avènement de nouveaux interlocuteurs dans les services publics qui a contribué au ralentissement de certaines actions en faveur des personnes vulnérables.

En effet, la dégradation continue du contexte socio-politique et sécuritaire impacte considérablement l'environnement de protection ainsi que les conditions de vie des populations civiles. Au cours du second semestre de l'année 2022, le nombre des personnes déplacées internes (PDI) et le nombre de violations et atteintes des droits humains se sont accrus à cause de l'enclavement de certaines localités et les menaces de mort des groupes armés non étatiques visant à restreindre la liberté de circulation des populations civiles.

Fort de cela, les vulnérabilités s'accroissent chez les personnes affectées par la crise, notamment les femmes, enfants, personnes âgées et personnes vivant avec un handicap, engendrant d'énormes difficultés pour se soigner, se nourrir, se loger, envoyer leurs enfants à l'école, s'approvisionner en eau potable, avoir une activité de subsistance, bénéficier de l'énergie domestique et parfois accéder au réseau de communication téléphonique. L'environnement de protection se dégrade davantage, causant une augmentation significative des besoins prioritaires au sein de la communauté par rapport au semestre précédent : les besoins en termes d'abris, d'articles ménagers essentiels, d'eau, d'hygiène, d'assainissement, de soutien médical, psychosocial et en gestion de cas de violences basées sur le Genre sont immenses.

Le présent rapport ambitionne de livrer une analyse de l'évolution des risques et de l'environnement de protection pour la période s'étendant de juillet à décembre 2022. Il est élaboré par le Cluster Protection dans le but de mettre en exergue les risques de protection les plus proéminents affectant la population civile au Burkina Faso, en vue de mobiliser l'Etat, les acteurs de développement et la communauté humanitaire autour de la nécessité de renforcer et de réadapter les mesures d'atténuation des conséquences de la crise humanitaire sur les populations civiles, et enfin formuler des recommandations à cet effet.

Ainsi, au cours de la période couverte, les risques de protection les plus proéminents identifiés sont les suivants :

- 1. Attaques sur les civils et les infrastructures essentielles, et présence de mines et autres munitions explosives**
- 2. Exacerbation des déplacements forcés**
- 3. Risques accrus de protection de l'enfance**
- 4. Violences basées sur le genre**
- 5. Obstacles et/ou restrictions à l'accès logement, terre et biens**

## ACTION URGENTE

---

Une action urgente est nécessaire pour répondre à la dégradation considérable de l'environnement de protection ainsi que les conditions de vie des populations civiles causée par l'accroissement du nombre de violations et atteintes des droits humains à cause de l'enclavement de certaines localités et des menaces des groupes armés non étatiques visant à restreindre la liberté de circulation des populations civiles. Il est de la plus haute importance de:

- Renforcer la communication auprès des parties prenantes et des communautés autour des principes humanitaires, du droit humanitaire international, et notamment l'interdiction de cibler les infrastructures essentielles.
- Renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement pour que la protection des civils dans les zones affectées par le conflit et le déplacement interne de population restent au cœur des priorités nationales.

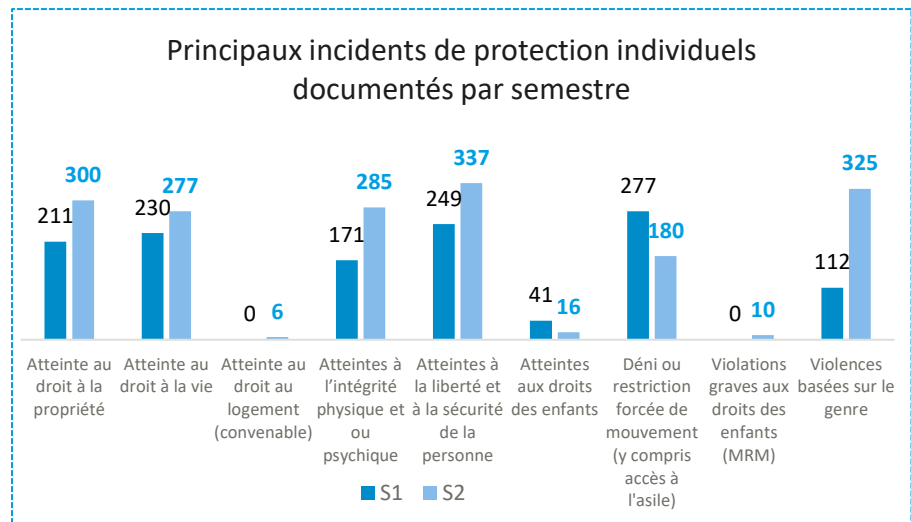
## CONTEXTE

INCIDENTS DE PROTECTION		ENFANTS NON ACCOMPAGNES OU SEPARES		PERSONNES DEPLACEES INTERNES		ATTAQUES CONTRE POINTS D'EAU		ENLEVEMENTS	
<b>1,293</b>		<b>1,676</b>		<b>1.8 M</b>		<b>58</b>		<b>213</b>	
% PERIODE <sup>1</sup>	% ANNEE	% PERIODE	% ANNEE	% PERIODE	% ANNEE	% PERIODE	% ANNEE	% PERIODE	% ANNEE
+58%	N/A	+12%	N/A	+8%	+19,14%	N/A	+176%	+76%	N/A

<sup>1</sup> Juin à décembre, par rapport à janvier à juin

Au cours du deuxième semestre de l'année 2022, l'environnement de protection s'est continuellement dégradé au Burkina Faso. En effet, l'activisme des GANE, les opérations militaires contre les GANE, l'instauration des zones d'intérêt militaire dans les régions du Sahel et de l'Est et la criminalité d'opportunité, ont contribué à accroître de manière considérable le nombre des incidents de protection (817 au 1er semestre (S1) à 1 293 au 2ème semestre (S2)) ainsi que le nombre de personnes ayant besoin de protection et d'aide humanitaire. Le nombre de PDI est passé de 1 741 655 en juin 2022 à 1 882 391 en décembre 2022, soit un taux d'augmentation de 19,14% par rapport au 31 décembre 2021, selon le CONASUR. Ce semestre a également connu une recrudescence des incidents et des risques de protection pour la population civile.

En effet, la situation sécuritaire est de plus en plus préoccupante sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les régions suivantes, où le nombre de violations et d'atteintes des droits humains documentées par le Monitoring de Protection (Projet 21) a été multiplié par huit dans le Nord, par six dans le Sud-Ouest, par quatre dans la boucle du Mouhoun, les Cascades et le Centre Est et par trois dans les Hauts Bassins. Cependant, d'autres régions sont aussi touchées, et les restrictions de mouvements dues aux conditions sécuritaires et la mauvaise qualité du réseau de communication ne permettent pas toujours une collecte optimale des incidents (cas du Sahel).



Les attaques armées se sont multipliées et s'accroissent dans les périphéries des zones d'accueil des PDI. Menaces, intimidations, ultimatums, blocus, attaques contre les infrastructures essentielles civiles (points d'eau, écoles, structures de santé, antennes de téléphonie mobile, ponts, etc.) sont en forte augmentation.

La menace des Engins Explosifs Improvisés (EEI) s'étend progressivement à d'autres régions et a touché en fin décembre neuf (09) des 13 régions que compte le pays. L'accès humanitaire devient extrêmement difficile et dans ce contexte, les femmes et les enfants qui constituent toujours la majorité du nombre total de PDI demeurent les plus exposés aux risques de Protection.

Au cours de la période considérée, les trois premières violations et atteintes des droits humains identifiées par le Monitoring de Protection (Projet 21) sont les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne, les violences basées sur le genre et les atteintes au droit de propriété. A titre illustratif, le nombre d'enlèvements rapporté dans le cadre du Monitoring de Protection (Projet 21) a augmenté de 43% entre le premier et le second semestre de l'année 2022, passant de 121 à 213 victimes.

En plus des dénis ou restrictions forcées de mouvement, des atteintes et des violations graves des droits des enfants documentées, l'ensemble des catégories de violations et atteintes de droits humains identifiées par le Monitoring de Protection (Projet 21) ont augmenté.

Ces tendances sont confirmées par les perceptions des ménages et informateurs clefs enquêtées au cours de la période, qui indiquent que les atteintes au droit à la propriété, les violences basées sur le genre et les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne sont de plus en plus préoccupantes au sein de leurs communautés, en comparant les données des premiers au deuxième semestre de l'année 2022.

## RISQUES DE PROTECTION

### RISQUE 1 Attaques sur les civils et les infrastructures essentielles, et présence de mines et autres munitions explosives

#### Attaques/destructions d'infrastructures scolaires

Selon le Rapport Statistique Mensuel de données de l'Education en Situation d'Urgence du 31 décembre 2022, le nombre d'établissements fermés est passé de 5 574 à 6 253 soit une hausse de 679 structures éducatives. Ces fermetures représentent environ 23.88% des structures éducatives du Burkina Faso. Elles affectent 1 076 155 élèves soit 523 194 filles (48,62%), ainsi que 31 594 enseignants y compris 10 130 femmes (32,06%).

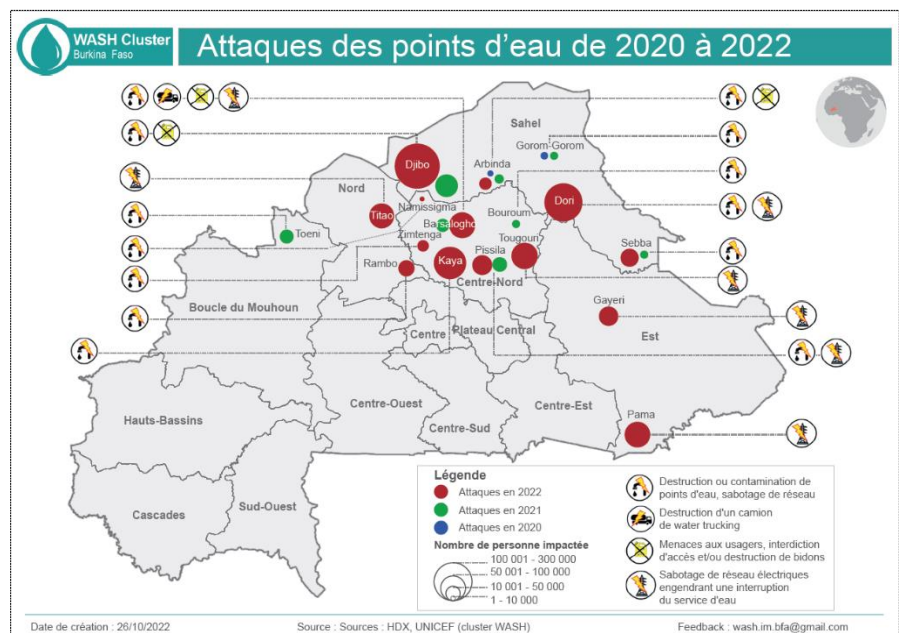
Cette situation affecte les enfants et leurs familles qui peinent à trouver des alternatives à la poursuite du cursus scolaire. En dénote les multiples alertes sur des arrivées d'élèves en quête de places dans les écoles des grands centres urbains. Ce qui expose les enfants à de nombreux risques de protection.

#### Attaques/destructions de point d'eau

De janvier à décembre 2022, 58 points d'eau ont été attaqués, contre 21 points d'eau en 2021 et 3 points d'eau attaqués en 2020.

Les attaques aux points d'eau en 2022 ont eu lieu dans 26 localités différentes, y compris 4 villages/secteurs à Arbinda (Sahel), 10 villages/secteurs à Barsalogo, 6 villages/secteurs à Djibo, Dori (Yacouta), Kaya (Dem), Namsiguia, Rambo, Sebba, Zimtenga (Kargo). On estime que 464 681 personnes ont perdu leur accès à l'eau potable en raison de ces attaques directes contre les points d'eau.

De plus, dans 7 localités les services d'eau ont été perturbés en raison d'attaques contre les pylônes électriques qui ont impacté le fonctionnement des réseaux de distribution d'eau de ces villes (Barsalogo, Dori, Gayeri, Pama, Pissila, Titao, Tougouri). On estime que 365 549 personnes ont perdu leur accès à l'eau potable en raison de ces attaques.



Au total, 830 230 personnes ont perdu leur accès à l'eau potable en raison de ces attaques contre les points d'eau et pylônes électriques, ce qui représente plus du double du nombre de personnes dans le besoin atteintes par la réponse humanitaire en eau sur la même période.

Fort de cette situation, la corvée d'eau contraint les populations et particulièrement les femmes et jeunes filles à parcourir de longues distances ou à de longues attentes pour s'approvisionner. Cela engendre des risques de VBG, EEI, Enlèvement, cohésion sociale, Santé, Hygiène, etc.

### Destruction des infrastructures à caractère civil y compris des bureaux d'état civil

Les civils sont impactés par la destruction régulière des infrastructures de franchissement situées sur les axes menant vers les principaux centres urbains du pays. A titre d'illustration, le pont de Naré qui relie Ouagadougou à Dori a fait l'objet d'au moins trois actes de sabotage depuis juillet 2022.

Ecoles, centres de santé, établissements publics, ouvrages d'eau et d'assainissement, infrastructures de franchissement, sont les cibles des attaques perpétrées par les GANE, impactant la vulnérabilité des populations affectées. Dans certaines régions du pays, les atteintes aux biens, à la propriété, à la vie ainsi que le sabotage des infrastructures et ouvrages publics ont contribué à l'accroissement des vulnérabilités et à une perturbation importante des services sociaux de base, avec un impact négatif sur le plan social, économique, juridique et psychosocial.

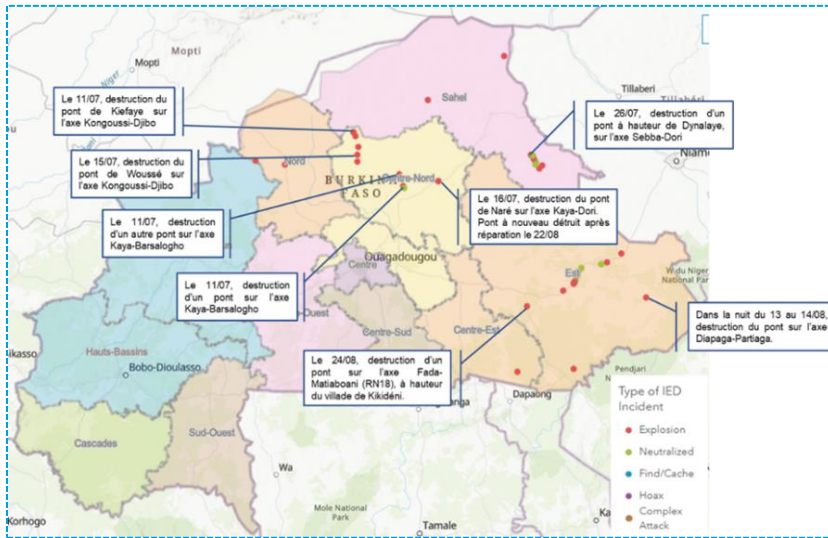
En dépit de ces attaques, il y a l'absence ou l'abandon des structures publiques et privées qui entrave l'accès des populations aux services sociaux de base (état civil, justice, caisse, banque, etc.). Par exemple, à Pama, dans la région Est, depuis des mois aucun enfant qui y naît ne peut avoir un acte de naissance ; ceci a, entre autres conséquences, de rendre plusieurs de ces enfants à risque d'apatridie. Des alternatives sont parfois développées pour apporter la réponse ; sur le plan juridique, l'affectation temporaire des activités du Tribunal de Grande Instance de Dori à la Cour d'Appel de Ouagadougou du fait de la menace des GANE a contribué à ralentir le traitement des dossiers ainsi que la difficulté pour certaines personnes de saisir le tribunal pour lui soumettre leur requête. Il en est de même de la lenteur dans le traitement des dossiers des personnes en détention provisoire.

### Présence de mines et autres munitions explosives

Le Burkina Faso connaît une augmentation constante des incidents liés aux explosifs depuis 2017. Le nombre d'incidents enregistrés en 2022 (215) constitue plus du double de celui de 2021 (106). Le nombre moyen d'incidents est de 17,91 par mois en 2022, contre une moyenne de 8,8 en 2021 et 6 en 2020. Ces 215 incidents enregistrés en 2022 ont fait 456 victimes, 49,39% de civils, dans neuf (09) régions. Entre juillet et décembre 2022, 96 incidents ont été recensés.

Ci-après la répartition mensuelle des incidents liés aux EEI en 2022 selon l'UNMAS.



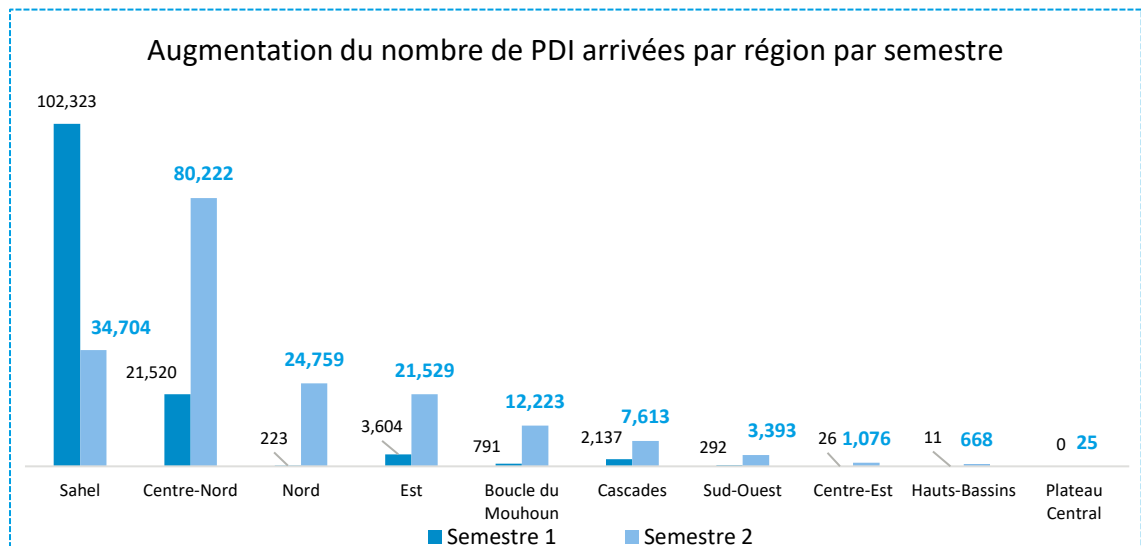


L'utilisation croissante des EEI, en plus de faire des victimes, a réduit l'accès humanitaire pour apporter l'aide nécessaire aux populations dans le besoin, porté atteinte à la liberté de mouvements, à la libre circulation des biens et des personnes. Les EEI ont contribué également à l'isolement des zones, avec la destruction récurrente de ponts dans les régions Centre-Nord, Sahel et Est (le pont de Nare sur l'axe Kaya-Dori ; le pont de Woussé et Kieya sur l'axe Kongoussi et Djbo). Ci-contre la situation des ponts détruits par l'usage d'EEI sur le deuxième semestre 2022. Selon l'UNMAS les EEI constituent une menace importante pour les populations en mouvement, en particulier les PDI, qui peuvent y être confrontées à tout

moment pendant leur déplacement vers des zones plus sûres ou pour leur pitance quotidienne, surtout les enfants.

## RISQUE 2 Exacerbation des déplacements forcés

L'exacerbation du déplacement forcé et les multiples déplacements secondaires des PDI dus à l'extension des zones d'insécurité et aux nombreuses violations de droits ont un impact direct négatif sur les capacités socio-économiques des



PDI et également sur les activités de réponse de protection et d'assistance en faveur des PDI.

La saturation des capacités d'accueil des chefs-lieux de provinces et des principales villes secondaires, où les ressources et services essentiels disponibles étaient déjà limités, constitue un autre facteur de l'exacerbation des risques de Protection auxquels sont confrontées les populations civiles, tant hôtes que déplacées, en termes de détérioration de la qualité de vie, surtout pour les femmes et les enfants. La promiscuité causée par la surcharge des habitations de familles d'accueil expose les femmes et les enfants à un risque accru de VBG.

La majorité des déplacements ont été effectués en direction de villes qui, ne sont pas sûres étant donné le nombre d'attaques répétées des GANE sur des postes de police ou des objectifs de sécurité situés à proximité des principaux centres urbains, ainsi que des enlèvements des personnes par les GANE dans et aux alentours des villes.

Les déplacements transfrontaliers des PDI, notamment vers les pays voisins (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Togo), l'Afrique du Nord et l'Europe, se sont accentués avec des risques accrus de traite et/ou de trafic.

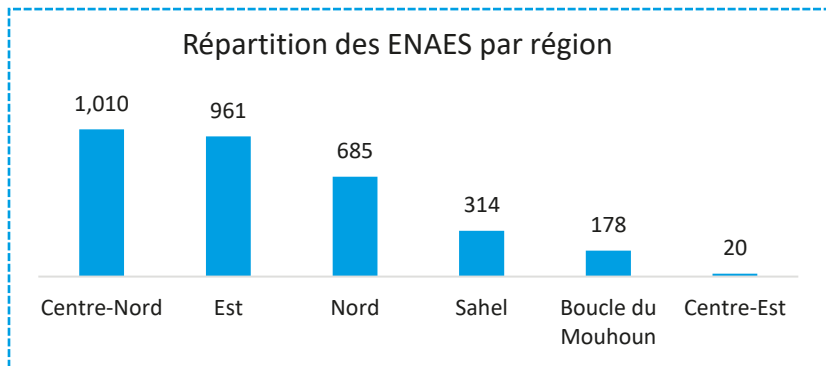
Ces déplacements engendrant une pression sur les ressources pourraient parfois écorcher des sensibilités des populations amenées à cohabiter dans un même espace. Surtout que les traumatismes vécus développent des déviances, des stratégies négatives d'adaptation et des sentiments de vengeance.

L'escalade de la violence et la croissance des incidents au cours du second semestre ont une conséquence directe sur les populations civiles particulièrement les femmes et les enfants majoritairement touchés par les déplacements forcés de civils, les séparations familiales, de violences sexuelles...etc.

### RISQUE 3 Risques accrus de protection de l'enfance

L'analyse des données du Monitoring de Protection (Projet 21) démontre une exacerbation des problématiques propres à la protection de l'enfance. Au cours de la période sous revue, la déscolarisation massive d'enfants, conséquence directe de l'insécurité et de la fermeture des écoles, a résulté en une plus forte exposition aux risques liés au travail des enfants, aux mariages précoces, aux grossesses non désirées, à la mendicité, au recrutement forcé, à la traite des enfants, ainsi qu'à la vie en situation de rue. 1 676 Enfants non accompagnés et ou séparés (ENAES) ont été enregistrés au deuxième semestre contre 1 492 cas au premier semestre, soit une augmentation de 12%. 3 068 enfants à risques ou victimes de la maltraitance physique et psychologique ou de pires formes de travail des enfants ont également été identifiés de juillet à décembre 2022. De janvier 2022 à décembre 2022, le nombre de graves violations contre les enfants a augmenté de 137 % par rapport à la même période en 2021.

De juillet à décembre 2022, 106 incidents de protection de l'enfant ont été rapportés à travers le réseau de Monitoring de protection de l'enfant mis en place en juillet 2022. Les principales atteintes et violations rapportées sont entre autres les cas de séparations familiales, les disparitions, les attaques contre les hôpitaux, les enlèvements, toutes des violations qui ont entraîné des répercussions directes ou indirectes sur les enfants résultant en de nombreux cas de blessés.

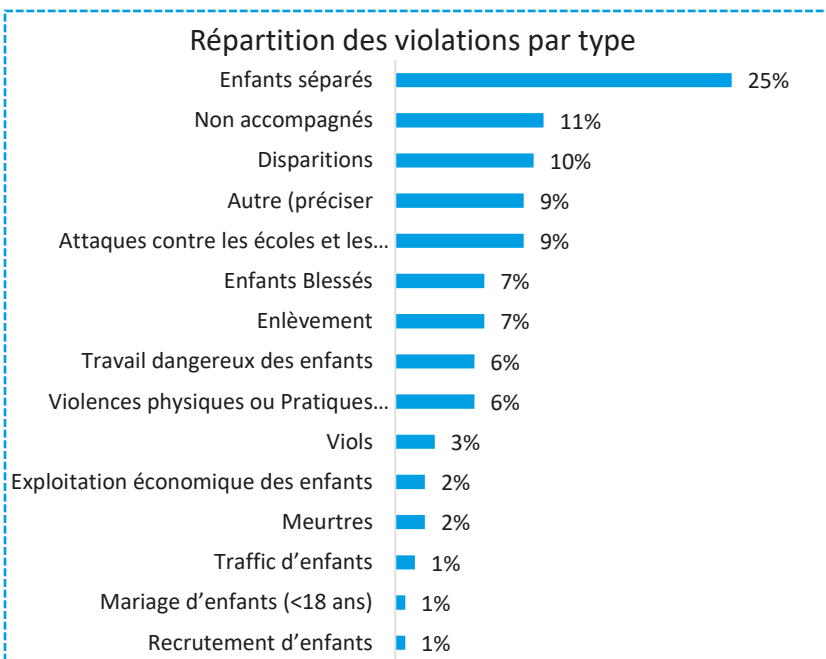


#### Accès aux services essentiels de base

L'accès aux services sociaux de base s'est continuellement dégradé dans toutes les régions avec la fermeture de plusieurs services à but social ; sanitaire éducatif, etc. rendant les populations plus vulnérables et plus exposées aux risques de protection. A titre d'exemple, dans la région de l'Est, le service étatique en charge de protection de l'enfant y compris la documentation civile s'est retirée de 10 communes à la suite de l'insécurité.

#### Déscolarisation

La fermeture de plus de 6 200 écoles a privé plus d'un million deux cent mille enfants de la protection institutionnelle en milieu scolaire. Sur le nombre total d'enfants déplacés, seuls 258,516 enfants ont été réinscrits dans des écoles formelles. Cette déscolarisation forcée expose les enfants à plusieurs risques de protection dont :



différentes formes de stigmatisation dans leur nouvel environnement, l'insécurité et le risque d'exploitation et d'abus sexuels, l'augmentation du travail des enfants notamment dans ses pires formes, le mariage d'enfants comme stratégie négative de survie ou d'adaptation et les grossesses précoces et non désirées. La fermeture d'écoles pour cause d'insécurité, les frais importants liés à la scolarité et la volonté des enfants de rester à la maison sont les trois principales raisons d'abandon scolaire par année d'étude les plus rapportées par les ménages<sup>1</sup>.

## Risques d'association ou recrutement des enfants par les GANE

Le Monitoring de Protection (Projet 21) indique également les craintes du personnel enseignant, qui estime ne pas disposer des conditions de travail, de rémunération et de sécurité nécessaires pour exercer leurs fonctions dans des lieux d'affectation<sup>ii</sup>, pointant ainsi de nombreux risques de protection perçus. La fermeture des écoles expose les enfants au risque de recrutement par les groupes armés non étatiques. Parallèlement, les enfants demeurés scolarisés sont également exposés, dans la mesure où l'occupation des classes est de deux à quatre fois supérieure aux normes préconisées par l'UNESCO<sup>iii</sup>. On note par ailleurs une tendance à la hausse de l'association des enfants avec les groupes armés, en effet, 17% d'enfants non-scolarisés, consultés lors de l'évaluation conjointe des besoins Education-Protection de l'enfant réalisée avec l'appui de REACH, ont cité l'association des enfants avec les groupes armés comme 3ème risque parmi les cinq les plus rapportés, après le travail et le mariage d'enfants et avant l'enlèvement d'enfants et la séparation familiale.

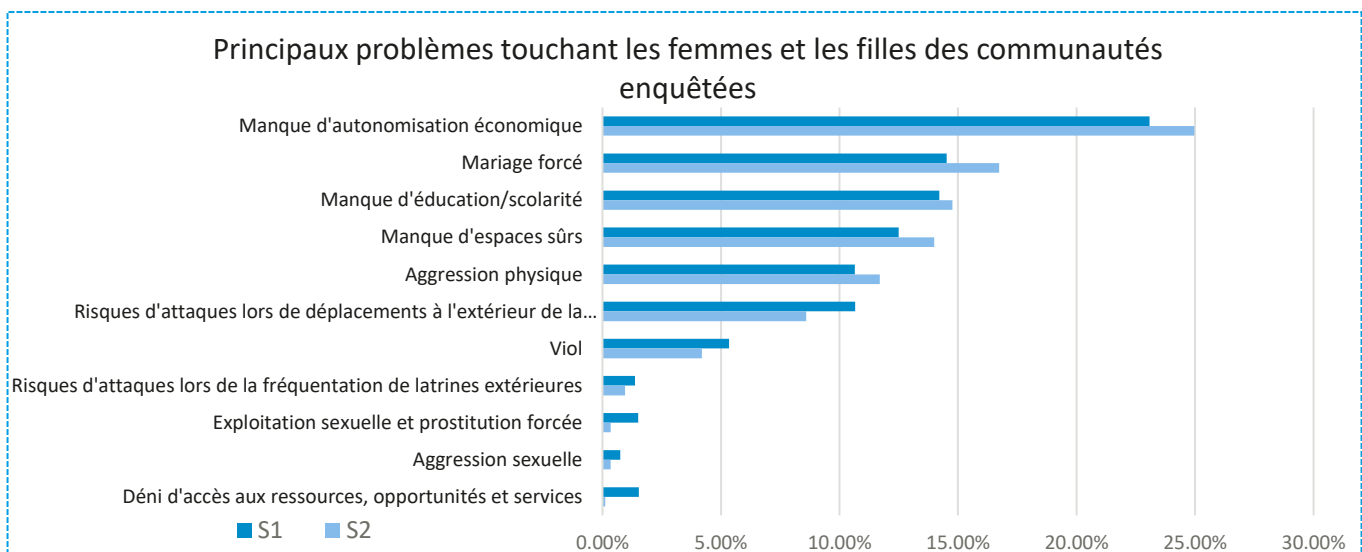
### Travail des enfants

Au cours de l'année 2022, le travail des enfants a constitué de manière constante le principal risque de Protection touchant les enfants pour les communautés enquêtées dans le cadre du Projet 21. Les enfants sont très exposés à ce phénomène, pour des raisons évidentes selon les cas : évolution dans un milieu d'orpaillage, exemples de « réussite » sociale d'orpailleurs. Les enfants sont exposés à de nombreux dangers : produits chimiques, travail dangereux et pénible, risque élevé d'exploitation et d'abus sexuel, notamment pour les très jeunes filles. Enfin, les enfants travailleurs peuvent être souvent séparés de leurs parents, ce qui accroît tous les risques liés à la protection. 6% d'incidents de protection de l'enfant enregistrés pendant la période rapportée ont porté sur le travail. Selon l'évaluation conjointe des besoins Education-Protection de l'enfant, le travail des enfants (branche dangereuse) affectait particulièrement les garçons et était le risque le plus fréquemment rapporté pour la tranche d'âge 14 et plus, tous statuts de scolarisation confondus, par tous les informateurs clés interrogés sur la question.

## RISQUE 4 Violences basées sur le genre

Les femmes et filles sont deux fois victimes de la dégradation de la situation de protection au Burkina Faso. Victimes en tant que membres des communautés affectées mais aussi victimes en raison des contraintes sociales liées aux inégalités de genre. Malgré les contraintes d'insécurité, les femmes et filles sont obligées de jouer pleinement leur rôle de nourricière de leurs familles conformément aux normes sociales, aux grands risques et périls de leurs vies. Des cas d'enlèvements de masse et d'agressions physiques sont rapportés notamment lors des attaques des points d'eau et au moment où elles vont chercher la nourriture ou le bois de chauffe pour leurs familles.

L'urbanisation du déplacement oblige certaines d'entre elles à développer des stratégies pour pourvoir aux besoins essentiels de leur progéniture. Les phénomènes comme le sexe de survie, les travaux domestiques et le ramassage des agrégats se sont développés dans les zones à forte concentration de populations. On note une augmentation de 55% des cas rapportés au cours de ce semestre comparativement au premier semestre. Au cours de la période sous revue, 3671 survivant(e)s dont 98% de





femmes et 2% d'hommes ont demandé et obtenu des services (prise en charge médical, psychosocial, juridique et AGR) auprès des acteurs (membres de l'AoR VBG y compris les services de l'Etat). Les violations rapportées sont le viol (8%), les agressions sexuelles (2%), les violences physiques (26%), les mariages forcés (6%), les dénis de ressources, de services et d'opportunités (14%) et les violences psychologiques (44%).

Les profils des présumés auteurs sont assez diversifiés et se répartissent entre les hommes en armes, les partenaires intimes et les autres membres de la communauté. En raison de certaines pesanteurs culturelles qui favorisent le silence et l'impunité des auteurs, plusieurs survivantes des VBG préfèrent ne pas mentionner les profils des auteurs des violences qu'elles subissent.

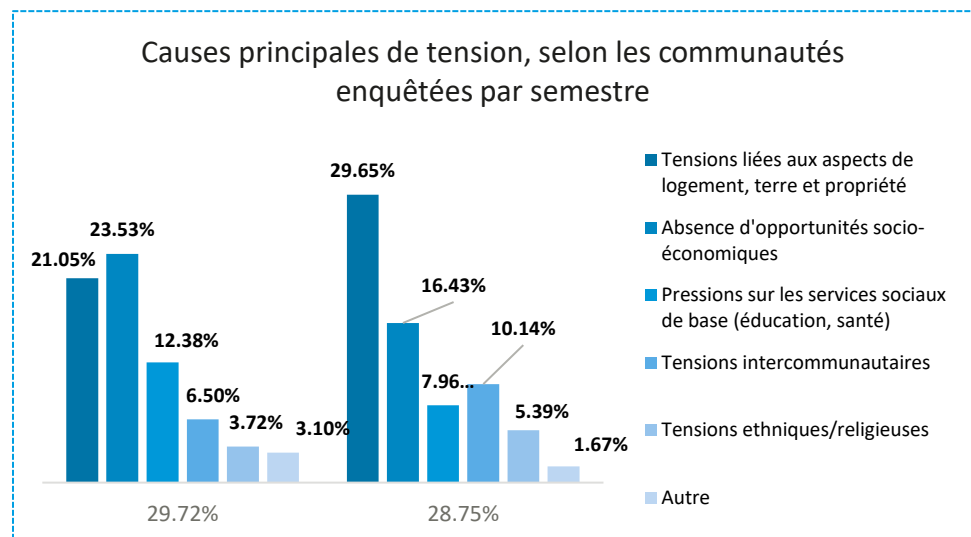
Les violences basées sur le genre (VBG) constituent le premier type de violation identifié par le Monitoring de Protection (Projet 21) au cours de la période sous revue. En comparaison avec les mois précédents, les VBG se sont exacerbées et sont devenues pour la première fois, la première catégorie de violation identifiée au courant du mois de septembre 2022. Aussi, les problèmes touchant les femmes et les filles ont continuer à s'accroître ; le manque d'activités génératrices de revenus, ainsi que les problèmes de scolarités, sont très perceptibles dans les villes d'accueils.

## RISQUE 5 Obstacles et/ou restrictions à l'accès logement, terre et biens

Selon les données collectées par le Monitoring de Protection (Projet 21), les communautés affectées ont perçu un nombre croissant de tensions liées aux aspects logement, terre et biens (+8%), aux tensions intercommunautaires (+4%), ainsi qu'aux tensions ethniques et religieuses (+2%) entre le premier et le second semestre de l'année 2022.

### Atteintes au droit de propriété

Les atteintes au droit de propriété sont citées parmi les trois plus importantes atteintes en nombre de personnes touchées et en nombre d'incidents enregistrés dans les rapports de Monitoring de Protection (Projet 21) des régions du Sahel, du Centre-Nord et de l'Est au cours du dernier trimestre de l'année 2022. Cela affecte grandement la dignité et l'estime de soi des personnes qui croulent déjà dans une extrême vulnérabilité. A titre illustratif dans la seule région du Sahel, au cours du mois de décembre 2022, l'atteinte au droit de propriété est de 17,94% (selon le rapport du Monitoring de Protection).



Les types d'atteinte au droit de propriété enregistrés sont pour la plupart liés aux vols de bétail, aux destructions de biens lors des attaques, aux dépouillements de la population civile sur les axes contrôlés par les GANE, ou encore aux abandons des biens au cours du déplacement. Des violences physiques, sexuelles et psychologiques sont récurrentes lors des mouvements pendulaires à la recherche des biens restés (zone de départ). Ces atteintes se sont aggravées dans le dernier trimestre 2022 avec les différents enclavements sur les villes et les grands axes qui limitent l'accès des populations à leurs propriétés (champs, zones de pâturage, etc.). Effectivement dans certaines zones les ultimatums de déguerpissement en pleine saison hivernale n'ont pas permis à la population d'achever les cultures et d'y récolter.

## Conflits fonciers

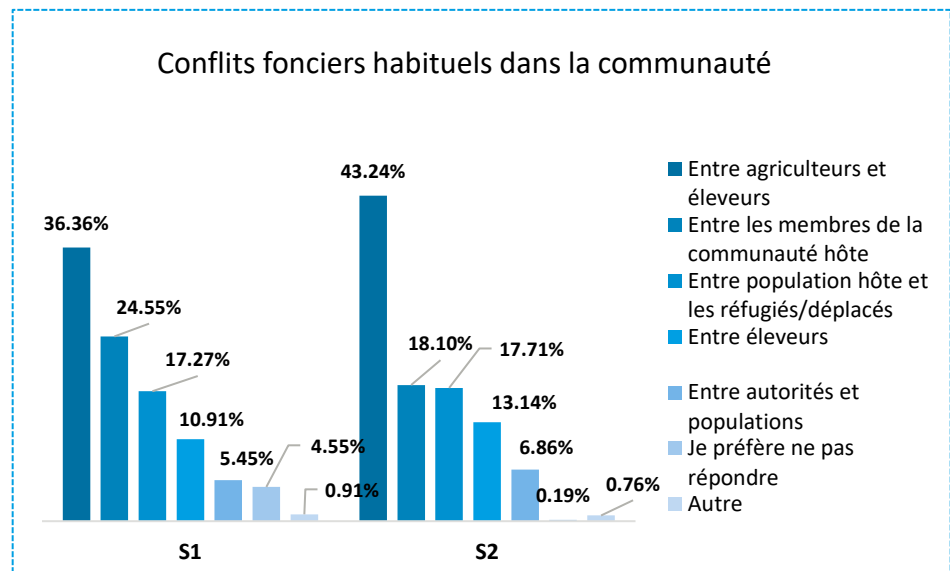
Les conflits engendrant le déplacement et post-déplacement existent. Le pourcentage de ménages rapportant posséder des documents écrits officiels pour l'abri/le logement d'occupation est seulement de 7% dans la population PDI selon l'Évaluation Multisectorielle des Besoins (MSNA) de REACH de décembre 2022.

Ceci illustre parfaitement le taux élevé du pourcentage de ménage en insécurité d'occupation qui est de 93% au sein de la population PDI. Ces ménages sont exposés à des expulsions à tout moment et à la promiscuité dans les sites et familles d'accueil aggravant leur vulnérabilité, et les exposant à d'autres types d'abus.

Ces occupations, sans titre, des terres ou logement sont des faits générateurs de conflits entre les possesseurs fonciers et les nouveaux arrivants. Aussi la rareté des terres dans les zones d'accueil aggrave les conflits entre agriculteurs et éleveurs. A cela, il faut ajouter la faible opérationnalité des instances locales de gestion du foncier rural issues de la loi 034-2009 du 16 Juin 2009 portant régime foncier rural et chargée de la gestion et prévention des conflits fonciers qui ne permet pas à ces structures de jouer pleinement leur rôle.

Enfin, la délocalisation des tribunaux de grande instance (TGI) des régions les plus affectées par la crise comme ceux du Sahel et certains de la Boucle du Mouhoun a un impact sur l'accès à la justice pour le règlement des conflits fonciers et la mise en œuvre de la conciliation prévue en matière de conflit foncier ruraux.

La majorité des types de conflits fonciers habituels ont été perçus avec une plus grande acuité par les communautés affectées au second semestre de l'année 2022. Selon les données du Projet 21 (Monitoring de Protection), les conflits fonciers entre agriculteurs et éleveurs (+8%), entre population hôte et déplacés (+0,5%), entre éleveurs (+3%) et entre autorités et populations (+1%) ont augmenté. Néanmoins, il est important de souligner que les conflits entre membres de la communauté hôte se sont atténués (-6%) et que les conflits entre populations hôtes et déplacés ne représentent que le 3e type de conflit le plus présent dans les perceptions des communautés affectées au Burkina Faso.



## Saturation des capacités dans les zones d'accueil

Le plus grand défi est lié à l'accès à un logement décent dans les zones d'accueil. En effet les problèmes de disponibilité de logement se posent soit parce que les coûts locatifs sont élevés, soit parce que l'état des logis est défectueux, soit qu'il n'y ait pas de sites aménagés ou de logements gratuits.

Les localités d'accueil font face à une importante demande telle que les propriétaires du bail ont considérablement augmenté le prix des loyers, impayables pour des personnes sans activités économiques.

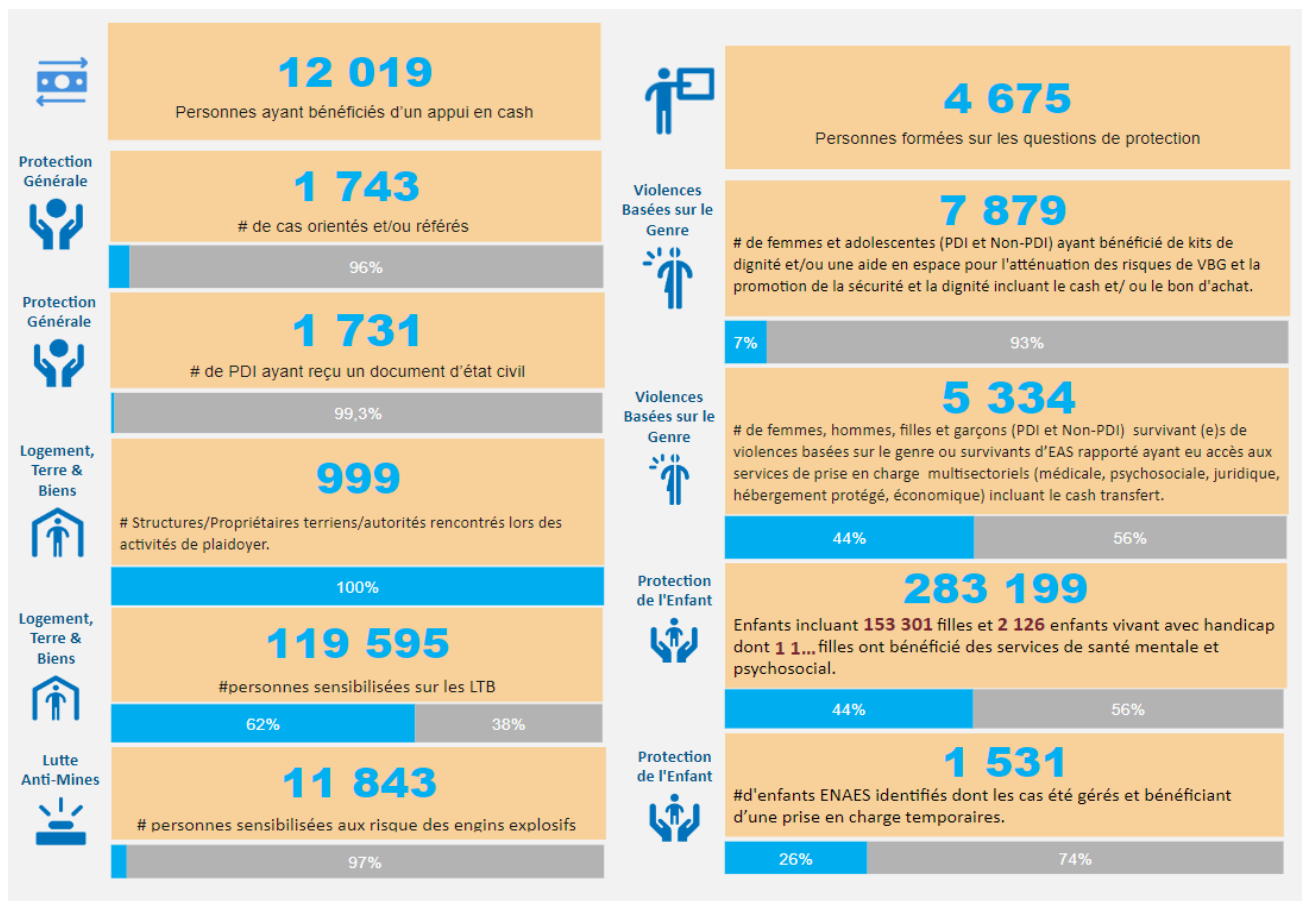
A titre illustratif selon l'Évaluation Multisectorielle des Besoins (MSNA) de REACH de décembre 2022, le pourcentage de ménages PDI ayant accès à des terres pour les cultures ou pour l'élevage (désagrégé terres arables ou pastorales) qui était de 16% en 2021 est tombé à 14 % en 2022. En effet, la surpopulation des zones d'accueil crée une grande pression sur les espaces disponibles et ressources naturelles. Ce qui illustre la saturation des grands centres urbains qui sont les principales zones d'accueil des PDI jugées plus sécurisée avec un accès à l'assistance/services sociaux de base.

Notons qu'il ressort des retours des partenaires du cluster Abris, un manque de terres sécurisées pour l'implantation des abris d'urgence et/ou des abris semi-durables au profit des personnes déplacées internes.

# REPONSE

PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FEMMES	ENFANTS	AVEC HANDICAP
<b>1,7M</b>	<b>1,1M</b>	<b>22%</b>	<b>60%</b>	<b>1,5%</b>
FONDS REQUIS (US\$)	PARTENAIRES	PROJETS		
<b>\$72,9M</b>	<b>14</b>	<b>18</b>		

## PROGRES EN MATIERE DE PROTECTION



## RECOMMANDATIONS

### RISQUE 1

### Attaques sur les civils et les infrastructures essentielles, et présence de mines et autres munitions explosives

#### COMMUNAUTE HUMANITAIRE

- Sensibiliser les civils et les acteurs humanitaires sur les risques liés aux EEI et éduquer les communautés aux risques encourus afin de réduire l'impact de la menace des engins explosifs.
- Renforcer la participation communautaire : développer des stratégies de solidarité communautaire et de sensibilisation des populations.
- Renforcer la communication auprès des parties prenantes et des communautés autour des principes humanitaires, du droit humanitaire international, et notamment l'interdiction de cibler les infrastructures essentielles.
- Renforcer la résilience des points d'eau dans le cadre du nexus : Sécuriser les stations de pompage et sources d'énergie et toute autre infrastructure impliquée dans l'approvisionnement d'eau.
- Renforcer les capacités de réparation et de contingence.
- Développer des réponses intégrées avec l'éducation.
- Adapter l'éducation à la mobilité des enfants.
- Plaider pour l'installation de ponts aériens humanitaires pour le ravitaillement des localités sous enclave.
- Développer des initiatives de délivrance ponctuelle de services de base aux populations vivant dans les zones enclavées.
- Mettre en place des mécanismes d'enregistrement de nouveau-nés pour prévenir le risque d'apatridie.

#### EQUIPE HUMANITAIRE PAYS

- Encourager l'Equipe Humanitaire Pays, le Groupe Accès, le CICR et la CM-Coord à renforcer la coordination civilo-militaire pour créer un environnement opérationnel favorable à la réponse de protection.

#### CLUSTER PROTECTION ET ACTEURS DE PROTECTION

- Initier une analyse des risques de protection des civils en faisant notamment le lien avec les questions d'accès aux services de base et explorer les voies de réduction des risques y relatifs.
- Mettre à jour la cartographie des services de protection existants durant l'année 2023 dans les régions affectées en y associant les services de santé et de l'éducation pour faciliter le référencement et la prestation des services en faveur des personnes déplacées internes.

### RISQUE 2

### Exacerbation des déplacements forcés

#### COMMUNAUTE HUMANITAIRE

- Renforcer l'identification de cas individuels de protection et la réponse apportée par les acteurs de Protection.
- Développer des approches de protection intégrées, associant la prévention des risques de recours aux stratégies d'adaptation négatives, activités de cohésion sociale et de coexistence pacifique dans les localités d'accueil.
- Inclure la prise en charge en santé mentale et soutien psycho-sociale dans toutes les activités protection.
- Renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement pour que la protection des civils dans les zones affectées par le conflit et le déplacement interne de population restent au cœur des priorités nationales.

#### GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

- Sécuriser la population civile dans les régions affectées pour prévenir les déplacements et faciliter le retour dans leurs zones d'origine.
- Mettre en place des dispositifs d'accueil pour les nouveaux déplacés internes et les assister selon les besoins identifiés.
- Faciliter les autres solutions durables (intégration locale dans les zones de déplacement et relocalisation ailleurs dans le pays) aux personnes déplacées internes qui ne voudront pas retourner dans leurs zones d'origine.

#### EQUIPE HUMANITAIRE PAYS

- Mobiliser la communauté internationale pour financer les projets de protection en faveur des personnes déplacées internes et mobiliser les responsables sectoriels afin de répondre aux besoins de ces personnes en tant qu'agences de derniers recours.

#### BAILLEURS

- Assurer les financements après la période des urgences pour le soutien à long terme aux programmes de protection en faveur des personnes déplacées internes.
- Financer les activités de prévention du domaine de responsabilité GBV et Protection de l'Enfance, lutte anti-mines ainsi que le LTB afin d'assurer une assistance aux personnes victimes lors et durant les déplacements.

#### CLUSTER PROTECTION ET ACTEURS DE PROTECTION

- Intensifier des missions de redevabilité avant la fin de l'année 2023 pour discerner la manière dont les populations déplacées perçoivent l'assistance en protection.
- Intensifier les missions sur le terrain avant la fin de l'année 2023 pour mesurer la qualité des services de protection dispensés par les acteurs de protection en faveur des personnes déplacées internes.
- Assurer la transversalité de la protection à travers une coordination plus rapprochée avec les autres clusters.

### RISQUE 3 Risques accrus de protection de l'enfance

#### COMMUNAUTE HUMANITAIRE

- Sensibiliser les communautés hôtes et déplacées sur les effets néfastes, à court, moyen et long terme, de l'enrôlement des enfants.
- Apporter un soutien psychosocial à tous les membres de la famille, aux enfants et aux enfants enrôlés.
- Anticiper sur l'adoption d'un processus de désarmement-démobilisation-réhabilitation (DDR) au Burkina Faso.
- Renforcer le mécanisme de prise en charge des enfants retirés des champs d'opérations.
- Continuer la vulgarisation du protocole de prise en charge des enfants associés aux groupes armés sur tout le territoire.
- Augmenter les classes à double flux pour accueillir dans les communautés hôtes les enfants des PDI.
- Employer toutes les ressources disponibles pour intégrer les enfants dans des activités éducatives ou récréatives.
- Rendre accessible et multiplier les formations qualifiantes pour les jeunes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas intégrer l'enseignement formel classique.

### RISQUE 4 Violences basées sur le genre

#### COMMUNAUTE HUMANITAIRE

- Développer des approches de protection intégrées contre le recours aux stratégies d'adaptation négatives pour les femmes et les filles les plus vulnérables notamment à travers le renforcement des opportunités d'accès aux ressources financières et aux moyens de production.
- Renforcer la redevabilité des autres secteurs concernant l'identification des risques des VBG dans leurs opérations et l'application effective des mesures efficaces pour l'atténuation des risques identifiés.
- Renforcer les stratégies innovantes de mise en œuvre des programmes/projets dans les zones difficiles d'accès afin d'améliorer l'accès des survivantes des violences sexuelles aux services multisectoriels qui sauvent des vies (médicale ; psychosociale, économique etc.) dans ces zones.

#### EQUIPE HUMANITAIRE PAYS

- Plaider auprès des parties au conflit à travers le leadership de l'EHP pour atténuer les risques de protection et VBG dans les zones affectées par les conflits.

### RISQUE 5 Obstacles et/ou restrictions à l'accès logement, terre et biens

#### COMMUNAUTE HUMANITAIRE

- Accompagner les propriétaires terriens, les autorités traditionnelles et les autorités locales (Délégations Spéciales) dans l'identification et la sécurisation d'espaces habitables et cultivables (Domaine de responsabilité LTB du Cluster Protection).
- Appuyer les PDI dans le processus d'acquisition et de construction de logements.
- Renforcer les mécanismes de prévention et de gestion des conflits inter et intracommunautaires en coordination avec les institutions nationales.
- Soutenir les familles hôtes qui accueillent des déplacées internes par l'augmentation des capacités d'accueil dans leurs ménages.
- Accompagner les PDI dans la mise en œuvre des activités génératrices des revenus pour permettre les paiements de loyer.

## Notes

---

<sup>i</sup> Rapporté respectivement 36%, 30% et 17% des ménages lors de l'évaluation conjointe des besoins Education-Protection de l'enfant (Réalisée par REACH Initiative en Aout-Septembre 2022).

<sup>ii</sup> Certains ont émis le souhait d'être accompagnés pour rejoindre leurs lieux d'affectation, de percevoir des primes de risques, etc.

<sup>iii</sup> Cf. rapport mensuel de Monitoring de Protection, région du Sahel, MBDHP, Octobre 2022.

### Méthodologie

La présente analyse a été faite par le Cluster Protection au Burkina Faso, conformément au cadre analytique de Protection, sur la base des données du Monitoring de Protection (Projet 21) qui collecte des données de Protection dans 259 communes situées dans 45 provinces des 11/13 régions couvertes<sup>1</sup>. Elle se fonde aussi sur d'autres sources de collecte de données, d'analyses, évaluations rapides et multisectorielles ainsi que sur des rapports produits par les acteurs humanitaires en général et de la Protection en particulier. Rassemblant les informations et les données quantitatives et qualitatives, le Cluster Protection a élaboré le présent rapport sur la base de données tant primaires que secondaires.

### Limitations

Il convient de noter que le contexte sécuritaire qui prévaut au Burkina Faso restreint l'accès humanitaire et celui des acteurs de collecte de données, limitant ainsi la capacité des acteurs de Protection à collecter des informations suffisamment exhaustives sur l'ensemble du territoire et à apporter toute la réponse adéquate aux incidents et risques de Protection.

<sup>1</sup> La couverture géographique du dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) au Burkina Faso s'est progressivement étendue au cours de l'année 2022. De deux régions couvertes de janvier à mars, le déploiement des moniteurs de Protection de DRC, du HCR et de ses partenaires s'est effectué dans dix régions de mars à novembre 2022, avant d'être actif dans 11 régions du mois de novembre jusqu'à la fin de l'année 2022



Pour davantage d'information, veuillez contacter: **Raissa Edwige Sow Ouedraogo** [ouedraor@unhcr.org](mailto:ouedraor@unhcr.org)